



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Asie du Sud-Est

Question écrite n° 3765

Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire, sur la situation des Boat People qui tentent de fuir le Viet-Nam par voie maritime. Embarqués sur de frêles esquifs surchargés, se heurtant aux pirates qui hantent la mer de Chine, ils paient cherement leur désir de liberté. On estime aux environs de 50 p 100 leurs chances de survie. Face à ces dangers, y compris d'être repris par les communistes, l'attitude des pays libres, au travers de leur marine, n'est pas sans reproche. En effet, bien des bâtiments qui croisent en ce lieu refusent de s'arrêter pour prendre à leur bord femmes, enfants, vieillards malmenés par la mer, la faim, la peur pendant de longues semaines. Ce refus est bien souvent motivé par les tracasseries administratives auxquelles ils sont souvent obligés de satisfaire et, ce qui est moins avouable, par la perte d'argent engendrée par un déroutement occasionnant des retards horaires au port de destination. Afin d'inciter toutes les marines du monde libre à porter secours à ce peuple, il lui demande si, au nom des droits de l'homme et pour porter assistance à une personne en danger, il envisage de faire adopter par les parties intéressées des mesures qui faciliteraient les formalités tant décriées et qui pourraient aller jusqu'à concevoir des indemnisations pour les armateurs des navires ainsi déroutés.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, la situation des Boat People qui tentent de fuir le Viet-Nam au moyen d'embarcations de fortune est un grave sujet de préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale. Afin d'aider dans toute la mesure du possible les réfugiés Viet-Namiens à éviter les dangers auxquels ils s'exposent, des programmes officiels de sauvetage en mer ont été mis en œuvre depuis plusieurs années sous l'égide du haut commissariat pour les réfugiés. Ces programmes (Disero pour les bâtiments battant pavillon national) sont destinés, comme le souhaite l'honorable parlementaire, à inciter les capitaines de navire à recueillir les personnes en détresse en mer rencontrées sur leur route. Le mécanisme qui fonctionne grâce à un système de quotas annuels de places d'accueil garanti par les pays parties à chacun de ces programmes, offre les meilleures garanties pour les opérations de débarquement et de réinstallation des personnes ainsi recueillies. La France participe en tant que pays d'accueil à ce dispositif et octroie 275 visas annuels au titre de ces programmes. De plus, certaines organisations non gouvernementales françaises, en particulier Médecins du monde, ont participé activement au sauvetage en mer en affrétant une dizaine de bateaux de secours depuis 1979.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3765

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : action humanitaire

Ministère attributaire : action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2765